

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 juin 2020

Le 26 juin 2020, à 20H30, le conseil municipal de Barbery, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie. Etaient présents : MM Guy PISLARD - Luc LEBOUVIER - Frédéric LAFONTAINE – Mme Christelle VÉRY – MM Gérard LESCALIER - Raphaël CARLE - Jérôme ŒIL DE SALEYS - Franck DESCHAMPS - Mmes Frédérique BRUMENT - Catherine MILLE – M Pierre ANFRAY – Mme Isabelle FÉVRIER –et M. Bruno LEDARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Ludovic BRUNET à M. Bruno LEDARD et M. Samuel NICOLAS à M. Guy PISLARD

Secrétaire de séance : M. Raphaël CARLE

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire expose que conformément au code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal doit proposer 24 noms parmi les contribuables de la commune mais c'est le directeur départemental des finances publiques qui, dans un délai de 2 mois, choisira les 12 commissaires parmi cette liste. Les 24 noms proposés sont validés par le Conseil Municipal.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire expose que la commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an, et en tout état de cause, avant chaque scrutin. Elle exerce un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le Maire, qui lui, ne fait pas partie de cette commission. Il convient pour la commune de Barbery, de désigner trois membres titulaires (1 pour le Conseil Municipal, 1 pour le Préfet et 1 pour le Tribunal de Grande Instance) et 3 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit dans leurs fonctions :

- Mme Michelle QUÉNOT, délégué titulaire avec M. Hervé TRAVERS, suppléant pour les délégués du Préfet.

Et propose pour les représentants du Tribunal de Grande Instance et du Conseil Municipal :

- MM. Philippe AZE, Gérard LESCALIER, Bruno LEDARD Mme Isabelle FÉVRIER

Ces choix devront être validés par les services compétents.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE SUPPLEANT

En complément de M. Raphaël CARLE, nommé correspondant défense titulaire,

M. Franck DESCHAMPS, candidat est désigné correspondant défense suppléant.

SONNERIE ELECTRIQUE DE L'EGLISE – remplacement d'un appareil de tintement

M. le Maire informe que l'appareil de tintement de la cloche 2 est complètement hors d'usage et qu'il est donc nécessaire d'acquérir un matériel neuf en vue du rétablissement de la sonnerie de l'église.

Le Conseil Municipal, accepte le devis établi par la société BIARD-ROY pour la fourniture et l'installation d'un nouvel appareil de tintement pour un montant de 1 237.20 € TTC.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement en vue de la récupération de la TVA l'an prochain.

RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (le RPQS)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif que l'on appelle le RPQS.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ensuite le présent rapport et sa délibération sont transmis au Préfet et le rapport mis en ligne sur le site de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les principaux éléments de ce rapport :

L'exploitation du service assainissement collectif a été confiée à la SAUR au 1^{er} janvier 2016

Il y a 2 stations d'épuration :

- 1 au bourg qui est une station à boues activées mise en service le 31/12/1994 avec 2 postes de relevage, 1 à Faverolles et le 2nd au Tremblay.
- 1 station pour le hameau du Mesnil-Touffray composée de filtres plantés de roseaux mise en service fin 2003 avec 1 poste de relevage près du lavoir

Le réseau comprend 8.54 km de canalisations.

Le total de boues évacuées en 2019 destinées à l'épandage agricole a été de 9,4 tonnes

Le taux de conformité des effluents collectés a été de 100 %

Le prix du m3 assainissement (part commune et part Saur y compris la redevance Agence de l'eau) est revenu à 2,64 € pour l'année 2019.

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire. Il propose le versement d'une prime de 1000 euros à la secrétaire de mairie. Adopté par le Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales : M. le Maire informe qu'une réunion du Conseil Municipal devra se tenir impérativement le vendredi 10 juillet 2020 pour élire les 3 délégués titulaires du Conseil Municipal et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre prochain. Vu que les PV doivent être transmis le jour même à la Préfecture, la réunion est fixée le 10 juillet 2020, à 7 h 30. De plus, ce même jour, une réunion des Maires doit avoir lieu à la Préfecture à 9 heures et la réunion d'installation du conseil communautaire à 13 H.

Renforcement électrique de Faverolles et chemin de la Forêt : Un transformateur de 160 KVA sera installé avec la pose en souterrain de 450 ml de câble haute tension. Le début de ce chantier est prévu le 3 novembre 2020.

Les tuileries de Barbery : en septembre, des fouilles seront réalisées sur 2 jours avec une équipe restreinte. Il s'agit de vérifier dans 2 zones précises, s'il s'agit véritablement de fours, de vestiges ferreux ce qui n'a pas été prouvé avec le détecteur de métaux. La fouille archéologique prévue sur deux secteurs de fours identifiés est reportée à 2021 compte tenu du contexte sanitaire. Il en sera de même pour l'exposé au public de ces recherches.

Problème d'insonorisation de la salle de réunion : M. le Maire informe que la commune de Grainville Langannerie a effectué la pose d'un faux plafond à la Mairie pour réduire les problèmes de sonorité. Une réflexion doit être menée par la commission Bâtiments.

Travaux d'assainissement pluvial grand'rue : des travaux ont été réalisés par la commune pour le captage des eaux dans le virage lors des fortes pluies, afin d'éviter que la rue ne soit inondée. Travaux réalisés par l'employé municipal et des conseillers bénévoles.

Distribution des masques : la distribution a eu lieu dans chaque boîte aux lettres. Il est rappelé qu'en cas de besoin, des masques sont encore disponibles à la Mairie. Il est fait remarquer la difficulté rencontrée lors des distributions de flyers ou autres due à l'absence de numéro de certaines habitations voire de boîte aux lettres. Les habitants sont invités à installer un numéro à leur entrée.

Permanence des élus : Une permanence mensuelle sera assurée par le Maire ou 1 adjoint, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10 H à 12 H. Voici les prochaines permanences :

- **Samedi 4 juillet, 1^{er} août et 5 septembre.**

Prochaines réunions des commissions communales :

- Commission Culture, Vie associative et Communication : vendredi 4 septembre à 20H30
- Commission Finances et Affaires juridiques : vendredi 11 septembre à 20H30
- Commission d'Action sociale : vendredi 18 septembre à 20H30
- Commission Voirie, Bâtiments, Réseaux et Patrimoine : samedi 26 septembre, à 10H00

Barbery, le 30 juin 2020
Le Maire,
Guy PISLARD

